

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 09 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 04 avril 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Thierry TISSERAND
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mr Daniel PEYNON	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Alain COSSON	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
Mr Christian BOURNAT	Mr Bernard FRASIAK
Mr Guillaume FRICKER	Mr Yannick DUPOUE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Antoine LUCAS
Mme Anne Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL donne pouvoir à Mr FRASIAK
- Mr BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE
- Mr FERRIER donne pouvoir à Mme MARMY
- Mme EXBRAYAT donne pouvoir à Mme TARTRY-LAVEST
- Mme LACHAMP donne pouvoir à Mme BRUSSAT
- Mme HUGUET donne pouvoir à Mme GRANOUILLET
- Mme MORAND donne pouvoir à Mme ROCHE
- Mme MONTBRIZON donne pouvoir à Mr DUPOUE

Absent : Mr BERGAMI Gilles, Mme GRANET Eliane et Mr MARQUET Gilles.

VOTE : En exercice : 35 Présents : 24 / Représentés : 8 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : Autorisation de signature – Convention de mise à disposition du terrain de l'enclos

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE L'ENCLOS

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la convention cadre Petites Villes de Demain, valant Opération de Revitalisation de territoire (ORT) adoptée par délibérations du 2 octobre 2023 (Commune de Lezoux) et du 3 octobre 2023 (Communauté de communes Entre Dore et Allier),
- VU la délibération du Conseil municipal de Lezoux du 8 avril 2024,
- VU le projet de convention ci-annexée,

Madame la Présidente rappelle qu'en choisissant d'être labélisée « Terre de Jeux 2024 », la Communauté de communes a souhaité inscrire son territoire comme moteur dans la promotion de l'activité physique et sportive, pour le plus grand nombre.

Un projet d'implantation d'un espace de glisse partagé a été retenu au titre de la programmation Petites Villes de Demain adoptée en octobre 2023 par la Commune de Lezoux et la Communauté de Communes (cf. orientation stratégique n°1 « Garantir l'attractivité du centre-ville par l'aménagement d'infrastructures et de services à la population », action 1.4 « Aménager un espace dédié aux sports urbains en cœur de ville »).

L'émergence de ce projet s'inscrit dans la démarche participative engagée par la médiathèque intercommunale, accompagnée par l'association Le Département des Petits Mondes depuis 2021. A travers le concept Fabcity (construire la ville de demain avec les citoyens), la médiathèque (et le service jeunesse de Lezoux) ont mobilisé des jeunes du territoire et leur famille pour concevoir l'équipement le plus fédérateur à intégrer dans l'espace public. De ces réflexions, a émergé un premier module implanté à côté de la médiathèque au printemps 2023.

En 2023, la Communauté de communes a réalisé une étude de faisabilité pour la réalisation de cet espace dédié aux sports urbains. Cette dernière a identifié 3 principaux objectifs :

- Créer un équipement sportif de proximité pour les amateurs comme les sportifs confirmés des disciplines de glisses urbaines (skates, bmx, vélos, trottinettes, rollers, ...);
- Créer un espace de rencontre intergénérationnelle, lieu de vie, de partage et d'animation sociale ;
- Déployer à travers différents modules et/ou aménagements complémentaires ce type d'équipements sur le territoire afin de créer un parcours à l'échelle intercommunale.

En raison de sa proximité avec le centre-ville de Lezoux et les autres équipements publics dont la médiathèque intercommunale, l'étude de faisabilité a ciblé le terrain dit de l'Enclos, comme lieu adapté pour l'implantation de ce nouvel équipement sportif de proximité.

Il est proposé au Conseil communautaire de conventionner avec la Commune de Lezoux, pour une mise à disposition partielle et gratuite du terrain de l'Enclos (parcelle AP 178), relevant de la domanialité privée de la commune. La superficie faisant l'objet de cette mise à disposition est d'une superficie approximative à 3500m². Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 20 années.

Dans l'attente du démarrage des travaux par la Communauté de communes pour la réalisation du projet précité, il est prévu que la commune de Lezoux continue à utiliser l'ensemble de la

parcelle pour une activité de stationnement. Durant cette période, l'entretien complet du terrain sera assuré par les services techniques de la commune de Lezoux.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'approuver le contenu de la convention de mise à disposition du terrain dit de l'Enclos
- D'autoriser Madame La Présidente à signer ladite convention avec la Commune de Lezoux, représentée par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 12 avril 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente